

CONTRAT DE SAILLIE
IAF
SAISON DE MONTE 2021
IDIVADAHO DE BLONDE



| <u>LE VENDEUR</u> | <u>L'ACHETEUR</u> |
|---|--|
| <p>Mr Dominique SIMONIN HARAS DU ROND PRE 591 Route de Bulgnéville 88140 Suriauville Tél 06.61.11.55.08 mail hrp@bbox.fr</p> | <p>NOM.....</p> <p>ADRESSE.....</p> <p>.....</p> <p>CP/VILLE.....</p> <p>Tél</p> <p>Mail</p> |

| |
|--|
| <p>RESERVATION D'UNE SAILLIE POUR LA JUMENT :</p> <p>N° SIRE :</p> |
|--|

Conditions :

- Un 1^{er} chèque de 132€ TTC (120 € HT) pour les Frais Techniques, à l'ordre de M. Simonin, encaissable à la réservation.

- Un 2nd chèque de 300€ TTC (272,73 € HT) pour la saillie, à l'ordre de M. Simonin, **non daté**, encaissable Poulain Vivant 2022.

- Ou un 2nd chèque de 150€ TTC (136,36€ HT) pour la saillie, pour les juments avec un IPO égal ou supérieur à 130 ou 7 étoiles dans le programme d'élevage, à l'ordre de M. Simonin, **non daté**, encaissable au Poulain Vivant 2022.

La réservation sera effective au retour du contrat signé, accompagné des 2 chèques.

La Déclaration de Naissance du poulain 2022 sera envoyée à l'éleveur lorsque celui-ci informera sous 48h M. Dominique SIMONIN de la naissance du poulain et contre encaissement du solde.

M. Dominique SIMONIN ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

La jument sera inséminée en 2021 en IAF chez :

M. Dominique SIMONIN
Haras du Rond Pré
88140 Suriauville
Tél. 06.61.11.55.08
mail hrp@bbox.fr

Fait à

LE VENDEUR

le

L'ACHETEUR

Le présent contrat signé par le vendeur et l'acheteur tient lieu de facture.